

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1393

présenté par
Mme Poussier-Winsback, M. Moulliere, M. Lacombe, Mme Gérard, Mme Colin-Oesterlé et
M. Midy

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.